



AVIS PUBLIC

Règlement 549-01-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 549-01-2022 amendant le règlement 549-2022 pour la construction d'une nouvelle station de surpression Lafleur***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 8 novembre 2022.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 novembre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA